

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Champ d'application

Pour les besoins des présentes,

- le terme « Client » désigne toute personne morale ou physique représentée par le signataire du Devis ou tout autre document valant Bon de commande

- le terme « Prestataire » désigne Madame Barbara BAILLET (SIRET 931205900 00018), domiciliée 209 chemin de Babaou, 04800 Gréoux-les-Bains, France

Toutes les prestations réalisées par le Prestataire auprès de sa clientèle sont régies par les présentes Conditions Générales de Vente, à l'exclusion de tout autre document et sauf conditions particulières éventuellement négociées entre les Parties. Ainsi, toutes clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, seront inopposables au Prestataire.

Le fait pour un Client de passer commande auprès du Prestataire implique la connaissance et l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente par le Client, qui déclare les avoir reçues, les accepter et renoncer à se prévaloir de toutes éventuelles conditions générales d'achat.

Le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, sous réserve d'obtenir l'accord préalable du Client.

Le Prestataire considère sans objection possible du Client que tout employé ou collaborateur de son entreprise ou organisation, passant commande pour le compte de ladite entreprise ou organisation, a reçu l'autorisation d'effectuer toute commande d'achats de services auprès d'elle.

2. Obligations du Prestataire

Le Prestataire garantit au Client une démarche constante de maîtrise de la qualité de ses travaux. Néanmoins il ne saurait être rendu moralement ou matériellement responsable des réclamations motivées par des nuances de style ou des choix terminologiques distincts. Le constat de quelques inexactitudes dans une partie de traduction ne peut remettre en question l'intégralité du travail effectué par le Prestataire.

Celui-ci se réserve le droit de procéder aux modifications nécessaires et/ou d'accorder une remise ou un avoir au Client si les réclamations formulées par celui-ci s'avéraient fondées.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable de l'usage qui est fait de ses travaux par le Client ou par un tiers auquel le Client aurait transmis lesdits travaux.

En cas de litige portant sur la qualité de la prestation, la responsabilité du Prestataire se limite uniquement au montant de la facture concernée.

Le Prestataire ne saurait en aucun cas être tenu responsable envers le Client ou toute autre personne des dommages spéciaux, accessoires, indirects ou immatériels (y compris mais sans s'y limiter, la perte de bénéfices ou d'économies, les interruptions de travail, la détérioration ou le remplacement d'équipement et de biens ou la récupération ou le remplacement de programmes ou de données) découlant de réclamations s'appuyant sur la précision, la lisibilité, l'exactitude ou la cohérence des données traitées.

En cas de traduction de documents destinés à être reproduits en grand nombre (tels que menus, tarifs, brochures commerciales, etc.), il est recommandé au Client de soumettre le B.A.T de l'imprimeur pour relecture (prestation tarifée indépendamment et en sus du coût de la traduction).

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de retards de livraison liés notamment à des problèmes techniques indépendants de sa volonté, à d'éventuels retards d'acheminement par email et moyens postaux, à des cas de force majeure. De même, aucun retard imputable au Client (retard dans la livraison des fichiers, attente d'informations nécessaires, format invalide, texte illisible, etc.) ne pourra faire l'objet d'un quelconque dédommagement de la part du Prestataire.

3. Obligations du Client

Le Client s'engage à mettre à disposition du Prestataire tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation (textes à traduire, informations techniques nécessaires à la compréhension du texte, terminologie spécifique éventuellement exigée...). Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des non-conformités ou des dépassements de délais qui seraient la conséquence des manquements du Client à cette obligation d'information.

Le Client dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception des documents traduits pour manifester par écrit un éventuel désaccord sur la qualité de la prestation.

Passé ce délai, la prestation sera considérée comme étant dûment exécutée et facturable de plein droit.

4. Devis et commandes

Le prestataire se réserve le droit de refuser de traduire tout document dont le contenu lui semblerait de nature illégale et/ou diffamatoire, ou tout autre type de document, sans avoir à se justifier auprès du Client.

Chaque commande du Client est précédée d'un devis, établi gratuitement par le Prestataire, à partir des documents à traduire et/ou des informations fournis par le Client.

Ce devis comprend notamment la description des travaux à exécuter, le délai de réalisation proposé et le tarif de la

prestation. Il est accompagné des présentes Conditions Générales de Vente. Toute condition particulière dérogeant ou complétant les présentes Conditions Générales de Vente devra être stipulée sur le devis ou le bon de commande et acceptée par les Parties.

Le tarif mentionné sur le devis est ferme et définitif, sauf dans les cas suivants :

- modification du contenu ou ajout de documents par le Client au moment de la confirmation de commande
- absence de documents lors de l'établissement du devis, lorsque le devis a été établi sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu
- sous-estimation du travail à effectuer, notamment pour les prestations facturées sur une base horaire et pour les documents scannés et fichiers PDF

Dans ces cas, le Prestataire se réserve le droit de communiquer un devis rectificatif.

De façon usuelle, le devis est transmis au Client par voie électronique. Pour être validé, celui-ci doit être retourné daté, signé (avec le cachet de l'entreprise ou de l'organisation le cas échéant) et précédé de la mention « Bon pour accord ». L'accord du devis vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Dans l'hypothèse où le Client annulerait une commande devenue ferme et définitive, le Prestataire facturerait au Client 100% du travail déjà exécuté à la date de l'annulation, ainsi que 30% du solde du montant initial de la commande. Si l'annulation survenait avant le commencement des travaux, l'indemnité serait fixée à 30% du montant initial de la commande.

5. Délai

Le Prestataire s'engage à livrer le document traduit dans la langue cible, sous la forme définie au devis, au plus tard à la date limite de livraison figurant au devis, avec une mise en page et une finition conformes à la demande du Client. Cet engagement ne pourra pas s'appliquer si le dépassement du délai annoncé résulte de modifications apportées par le Client en cours de traitement, ou de délais imputables aux temps de réponse du Client pour des demandes de précisions techniques de la part du Prestataire.

Le délai commence à courir à compter de la date de réception du devis dûment accepté par le Client (et de l'acompte correspondant le cas échéant). Tout devis signé reçu après 17 heures sera considéré comme reçu le jour suivant (si le jour suivant s'avère être un jour non ouvrable, la date prise en compte sera celle du premier jour ouvrable suivant).

Le Prestataire s'engage à notifier et à justifier au Client, au moins huit heures avant la date et l'heure de livraison convenues, tout retard prévisible concernant les délais de livraison. À ce titre, le Client ne pourra aucunement réclamer une indemnité financière.

Dans le cas où l'acceptation du devis par le Client intervient plus d'une semaine après son émission, le délai d'exécution de la prestation pourra faire l'objet d'une adaptation en fonction de la charge de travail du Prestataire.

6. Tarification

Les tarifs diffèrent en fonction de la nature de la prestation exécutée. Ils peuvent être facturés sur la base d'un tarif unitaire par mot source, d'un taux horaire ou d'un forfait.

Ils dépendent notamment du format des documents à traiter, de la spécificité des textes et du délai d'urgence.

Les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison sont facturés en supplément le cas échéant.

Ils sont nets et exonérés de TVA (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts).

Toute décision de remise ou d'application de tarifs dégressifs (selon un pourcentage ou un tarif numéraire) demeure à la seule discrétion du Prestataire. Cette décision n'oblige nullement le Prestataire à appliquer également cette remise sur les commandes passées ultérieurement par le Client.

7. Règlement

Sauf accord particulier, les factures sont payables à réception de facture.

Tout règlement devra être effectué par chèque ou virement bancaire, à l'ordre du Prestataire. Son adresse postale et son Relevé d'Identité Bancaire (RIB) sont mentionnés sur les factures.

A défaut d'indication contraire, l'adresse de facturation sera celle indiquée par le Client lors de la validation du devis.

Toute première commande, ou commande supérieure à 500 € (cinq cents euros), pourra être soumise à une demande d'acompte de 25 %. Dans ce cas, l'exécution des travaux ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

Selon la réglementation en vigueur, en cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées à un taux égal à 3 fois le taux légal en vigueur. Ces pénalités seront acquises de plein droit sans aucune formalité ni mise en demeure préalable. L'application de ces pénalités de retard entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve également le droit de suspendre la prestation en cours jusqu'à réception du règlement.

Dans l'hypothèse où le Prestataire serait amenée à engager des poursuites pour le recouvrement de ses factures, le

Client sera redevable de plein droit de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ hors taxes (art D. 441-6 du Code de commerce) auxquels pourra s'ajouter une indemnisation complémentaire sur justification.

8. Délai de rétractation

Dans le cas d'un Client non professionnel (particulier), celui-ci renonce expressément à son délai de rétractation dès lors que le devis est accepté (art. L221-28 du Code de la Consommation).

9. Propriété intellectuelle

Le Client confirme qu'il est propriétaire des droits d'auteur ou autorisé à faire traduire le texte source.

Jusqu'au règlement total des prestations, le Prestataire reste propriétaire des droits de reproduction de tout document ou fichier traduit, intégralement ou en partie, selon les lois en vigueur en matière de propriété intellectuelle.

En cas de non-paiement, toute utilisation, représentation ou reproduction partielle ou intégrale de ladite traduction est illicite. Le Prestataire se réserve alors le droit d'entamer les poursuites nécessaires à l'application de son droit de propriété.

10. Réclamations

Toute réclamation sur la qualité des services ne sera prise en considération que si elle est notifiée explicitement par écrit (par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email avec accusé de réception automatique) au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la livraison des travaux.

Toute réclamation devra être accompagnée de corrections précises et de commentaires explicites sur la nature des passages ou termes contestés, avec exemples pertinents à l'appui.

En cas de contestation justifiée sur la qualité d'un travail effectué, le Prestataire pourra, après entente avec le Client ou à sa seule discrétion, accorder une remise ou un avoir ; ceci dans la limite du montant de la facturation ou du montant estimé par la compagnie d'assurance qui couvre sa responsabilité.

11. Force majeure

Toute impossibilité de réaliser une des prestations acceptées par le Prestataire en raison d'un cas de force majeure ne pourra être imputable au Prestataire dont la responsabilité ne pourra être engagée.

Il est précisé que les événements suivants sont assimilés à un cas de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive :

- Coupure d'électricité et/ou interruption du réseau internet entre le Client et le Prestataire, qu'elle qu'en soit la cause, ainsi que tout problème de communication entre le Client et le Prestataire ;
- Impossibilité d'usage du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation ;
- Maladie imprévue du Prestataire justifiée par un arrêt de travail établi par un médecin avant ou pendant la fourniture des Services.

Le Prestataire devra sans délai informer le Client de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celui-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Dès la disparition de la cause de la suspension de son obligation, le Prestataire fera tous ses efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de son obligation contractuelle.

12. Non-concurrence

En sous-traitance, le Prestataire se réserve le droit de contracter avec différentes agences de traduction.

13. Confidentialité

Le Prestataire s'engage à garder confidentiels tous les documents qui lui sont confiés ainsi que toutes les indications écrites ou orales pendant la fourniture des services, dès lors qu'ils ne tombent pas dans le domaine public.

Le prestataire attire l'attention sur le fait que la transmission de données sur Internet (par exemple lors de la communication par e-mail) peut présenter des failles de sécurité. Une protection complète des données contre l'accès par des tiers n'est pas possible.

14. Références

Sous réserve d'obtenir son accord écrit, le Prestataire se réserve le droit de mentionner le Client (raison sociale, marques, logos) sur tous ses supports de communication.

15. Données personnelles

Le Prestataire respecte les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » ainsi que le Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données (RGPD).

Ce traitement des données a pour but d'assurer la gestion des commandes (livraison, paiement, etc.) et plus généralement la bonne exécution du contrat de prestations de services encadré par les présentes Conditions Générales de Vente.

Dans ce cadre, le Prestataire est amené à collecter les données suivantes : Nom, Prénom, (Raison sociale), Adresse postale, Téléphone, Adresse email, Historique de commandes.

La durée de conservation de ces données est de 3 ans à compter de la dernière activité sur le compte ou de fermeture définitive. Le Prestataire est seul destinataire de ces données qui sont stockées en France.

Conformément à la législation en vigueur, le Client dispose des droits suivants sur ses données personnelles :

- Un droit d'accès aux données collectées ;
- Un droit de rectification des données personnelles inexactes ;
- Un droit à la limitation du traitement dans les conditions prévues à la section 3 du chapitre III du RGPD ;
- Un droit à l'effacement dans les conditions prévues à la section 3 du chapitre III du RGPD ;
- Un droit à la portabilité ;
- Un droit d'opposition au traitement dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre III du RGPD ;
- Un droit de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre III du RGPD ;
- Un droit de porter réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle, à savoir la CNIL.

Toute personne concernée peut exercer ses droits en s'adressant au Prestataire.

16. Droit applicable, attribution de compétence

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Les litiges de toute nature naissant entre le Prestaire et son Client relèveront de la compétence du Tribunal de Commerce de Manosque (France).